

Quelques réflexions du début de mars 2006

Philippe Brindet
15 mars 2006

Importance relative des entreprises étrangères en France

L'INSEE indique que le nombre de salariés des groupes étrangers en France est passé de 1,1 million à la fin 1993 à 1,9 millions de salariés fin 2003. Il s'agit d'une étude publiée par l'INSEE.

Une analyse graphique montre que la croissance du nombre de salariés des groupes étrangers en France après une période accélérée entre 1996 et 1999 est en train de se ralentir. Par contre, l'INSEE note une multiplication de projets de rachat d'entreprises françaises par la Chine qui, fin 2003, ne comptait qu'une vingtaine de filiales en France dans lesquelles travaillent 1100 personnes, indique l'étude.

Fin 2003, les 17 900 filiales de groupes étrangers en France ont réalisé 17 % de la valeur ajoutée. On note que en 2005, les investissements étrangers en France sont passés à 38,3 milliards d'euro, soit le double de l'année 2004.

Il faut souligner en réalité la faible importance de l'emprise étrangère sur le tissu économique français, que ce soit en nombre de salariés, ou en valeur ajoutée.

o
o o

Bons résultats de la gestion économique de l'Espagne

Grâce à une hausse des recettes fiscales et au maintien des surplus des comptes de la sécurité sociale, l'Espagne enregistre un PIB en croissance de 1,1 % par rapport à l'année 2004. La dette extérieure de l'Espagne a été ramenée de 59,3 % en l'an 2000 à 43,4 % du PIB en 2005. L'Espagne devient l'un des débiteurs parmi les plus fiables du service de notation internationale. On note que le solde public espagnol a été successivement depuis 2001 de -0,5 %, -0,3 %, 0 %, -0,1 % et 1,1 %. Il s'agit donc d'un pays dans lequel le PIB n'est pas ponctionné par le service de la dette dans des proportions semblables à France.

o
o o

George Bush réalise un accord important sur le nucléaire civil en Inde

Après la visite de Bill Clinton en 2000, Bush visite l'Inde. La croissance du produit intérieur brut en dollars pourrait être en 2006 de plus de 8 % tandis que les déficits publics se réduirait à 4,1 % du PIB. Le gouvernement indien a pratiquement gelé toute augmentation des taxes sur les entreprises.

Bush a signé avec l'Inde un accord concernant le développement du nucléaire civil. Cet accord devrait permettre à l'Inde d'accélérer son industrialisation. Cependant, ce recours aux nouvelles technologies nucléaires devra être strictement contrôlé pour éviter d'enrichir le secteur militaire de l'Inde, selon le souhait évident des occidentaux nucléaristes. S'agit-il d'un vœu pieux quand on sait que le Pakistan, voisin ennemi héréditaire de l'Inde, disposerait lui-même de la bombe atomique ?

Par ailleurs, dotée d'une véritable richesse énergétique par le nucléaire, l'Inde devient un

contrepoids à la puissance chinoise d'une part, mais risque aussi à terme d'augmenter la compétition économique industrielle avec l'Europe d'autre part. En effet, si on a toujours surestimé la capacité technologique de la Chine, on a aussi toujours sous-estimé la capacité technologique de l'Inde.

De ce fait, l'accord américain sur le nucléaire civil avec l'Inde pourrait être un facteur très négatif pour l'avenir.

o
o o

Nouveau décret modifiant le nouveau code de procédure civile sur l'exécution provisoire des jugements

Un décret du 28 décembre 2005 entre en force le 1er mars et dont la portée va profondément modifier les stratégies à la fois des demandeurs et des juges. En effet, étant sauve toute décision d'exécution provisoire prononcée dans le jugement de première instance, l'appel par l'une des parties avait un effet suspensif du jugement.

Le nouvel article 526 inversera ce principe de procédure qui avait permis d'ouvrir une période de transactions privées dans toute une catégorie de conflits civils, entre industriels notamment.

Dans le nouveau régime, la cour d'appel pourrait devenir un lieu de manoeuvres dilatoires pour gagner du temps dans l'exécution d'un jugement. Par contre, la partie victorieuse au jugement verra carrément son affaire probablement radiée et menacée de péremption. Ceci va probablement réduire les possibilités transactionnelles après jugement de première instance.

o
o o

Recension du livre "Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?" par Ulrich Bech, Aubier.

Ulrich Beck est un sociologue qui a déjà écrit : « *La société du risque* » en 2001 et « *Pouvoir et contre-pouvoir lors de la mondialisation* ». Selon lui, la mondialisation est une suite de l'idéologie des Lumières, qui avaient tout d'abord imposées la liberté et la démocratie dans un cadre national. La mondialisation les impose maintenant dans un cadre cosmopolite.

L'auteur pense que la limite dans la question du choc des civilisations, et dans celle de la tolérance à l'égard des différences, est régulée par les droits de l'homme et la liberté de choix des individus.

Il propose un despotisme des Lumières, d'une part et l'utilisation tyrannique de nouvelles formes de violence internationale, fondées sur la théorie des guerres préventives, d'autre part.

o
o o

Recension du livre « Diaspora et nations » par Chantal Laborde-Benayoune et Dominique Schnapper, Odile Jacob.

La thèse des auteures se fonde sur le dogme que la diaspora serait une technique mise au point par les juifs lors de leur dispersion de l'Etat d'Israël des temps bibliques. Une telle conception de "diaspora" leur permet d'affirmer idéologiquement une permanence

d'un groupe social juif, dont la cohésion est en réalité "idéologiquement" reconstituée après coup.

De ce fait, les auteures sont conduit à admettre, en réaction, que la diaspora inspire le soupçon de trahison comme dans le cas de l'affaire Dreyfus. Comment le concept de diaspora coexiste avec celui d'intégration, est une chose obscure dans le commentaire de recension.

D'autant que les auteures constateraient que la croissance des migrations multiplie les diasporas, sans voir qu'elles ne sont pas nécessairement juives.

Annexant dans la judéité les migrations contemporaines, les auteures prétendent que le concept de "diaspora" amène de nouvelles formes de transnationalité qui modifient l'idée qu'on peut se faire à l'échelon mondial d'un ordre démocratique. Cette transnationalité de la diaspora rejoint l'autre transnationalité de l'idéologie des droits de l'homme. Mais elle rencontre l'inefficacité d'une justice internationale balbutiante et les dérives de l'ONU et des ONG que les auteures prennent la responsabilité de qualifier de "mafieuses".

On est quelque peu interloqué par cette recension ou par le cheminement des auteures.

o
o o

Interview de Suzanne Berger dans Les Echos du jeudi 2 mars 2006.

Suzanne Berger est l'auteur de « Made in monde », professeur au MIT et tenant d'une ligne traditionaliste entre capitalisme et démocratie qui l'a conduit à soutenir la mondialisation.

Son entrevue vise à dissiper les craintes qui sont évoquées au sujet de la politique universelle de délocalisation. La position de Suzanne Berger est assez difficile à schématiser parce que sa méthode consiste essentiellement à raconter des histoires sans s'attacher à une conception économique bien définie. Cette position assez particulière que certains qualifieront de pragmatique, lui permet d'affronter le feu de la critique sans aucun souci pour son avenir.

Sur la question de la délocalisation, elle élude le problème économique pourtant évident en retournant le problème en prétendant que c'est un problème secondaire quand « *la décision majeure du chef d'entreprise aujourd'hui, c'est le choix entre les activités à conserver à l'intérieur de l'entreprise et les autres.* » Bien entendu Suzanne Berger ne s'intéresse absolument pas aux activités à ne pas conserver à l'intérieur de l'entreprise et préfère tenir un discours lénifiant sur la culture de l'héritage qui serait caractéristique des grands groupes industriels mondiaux.

Subtil est son soutien à la dépense, apparemment inutile, comme celle de la recherche-développement ou les hauts salaires considérés à tort selon elle comme un coût du travail.

Pour contrer toute discussion concernant la méthode de la délocalisation, Suzanne Berger multiplie les contre-exemples d'entreprise préférant la production locale.

Quand on lui demande si les bénéfices obtenus en faisant fabriquer dans des pays à bas coût de main-d'oeuvre sont équitablement redistribués, elle répond immédiatement positivement, mais de manière indirecte, en affirmant : "Un bénéfice est largement partagé : le pouvoir d'acheter à moindre coût. »

Comme la plupart des économistes assurés d'une rente de situation, elle refuse de constater que le bas salaire, puis le chômage, sont en fait des conséquences du prétendu bénéfice d'acheter à moindre coût.

o
o o

Pologne et union européenne

Dans Les Echos du jeudi 2 mars 2006, le déficit public polonais est indiqué de façon suivante en pourcentage du PIB :

2004 : -3,9 %

2005 : -3,6 %

2006 : -4,6 %

2007 : -4,1 %

2008 : -3,7 %

Le journaliste constate qu'il existe une obligation juridique pour la Pologne d'entrer dans la zone euro. Mais c'est le seul état membre issu de l'élargissement qui n'a pas encore fixé de délai pour adopter la monnaie unique. Le ministre des finances polonais est rassurant, quand le président du pays ne cache pas son hostilité au projet. Selon lui, « *l'adoption de l'euro provoquerait nécessairement une flambée de prix* ».

o
o o

PSA accroît ses achats hors d'Europe

Selon le quotidien La Tribune du vendredi 3 mars 2006, les achats par le constructeur automobile PSA de pièces hors d'Europe occidentale entre 2003 et 2005 ont été multiplié par quatre. Ses achats pourraient encore doubler sur la prochaine période.

On voit ici à nouveau que la réalité économique conduit les entreprises prétendument françaises à sortir du goulag européen pourtant unifié par le marché unique et la monnaie unique.

Or, ces deux créations artificielles prétendaient résister à ce qui n'était qu'une possibilité économique dans les années 80.

o
o o